



DELIBERATION N°20140073 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 16 mai 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS.
- M. Jean-Marc MOUNIER qui donne pouvoir à M. Michel FAURE.
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h45).

SECRETAIRES ELUES POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Pascale OFFREY ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

ACTION CULTURELLE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND ET LE FESTIVAL DES 7 COLLINES - ACCUEIL DU SPECTACLE

MME CALACIURA STEPHANIE EXPOSE CE QUI SUIT :

Pour la 5^{ème} année, la ville de Saint-Chamond et le festival des 7 collines sont partenaires pour l'organisation et l'accueil du :

**SPECTACLE « SOPHIATOWN » présenté par la compagnie Via Katlehong
Programmé dans le cadre du festival des 7 collines
le jeudi 10 juillet 2014 à 20h30 – salle Aristide Briand – Saint-Chamond.**

Dans le cadre de ce partenariat,

I – La ville de Saint-Chamond prend en charge :

- la mise à disposition du lieu à titre gracieux ainsi que son équipement technique ;
- la mise à disposition d'un régisseur la veille et le jour de la manifestation, et du personnel administratif pour l'accueil ;
- la promotion du spectacle sur la ville avec la plaquette des jeudis du kiosque, et la réservation du réseau local 120x176 (16 panneaux) du 24 juin au 15 juillet 2014 ;
- une participation financière à l'accueil de ce spectacle de 4 000 euros.

II – Le festival des sept collines prend en charge :

Pour l'ensemble de la manifestation

- la communication et la promotion générale du festival ;
- la coordination et l'administration de ce festival ;
- l'édition des billets, la mise en vente de la billetterie dans les différents points de vente et les soirs des représentations ;
- le financement, la logistique et le paiement des salaires de son personnel artistique, technique, et administratif dans son intégralité ;
- l'application du tarif réduit de 10 euros aux abonnés de la saison culturelle de Saint-Chamond ;
- la logistique du bar le soir du spectacle ;
- la mise à disposition de 40 invitations pour la ville;
- le complément de matériel son et lumière si nécessaire.

Le festival des 7 collines s'engage à faire figurer la ville sur l'ensemble de ses documents de promotion.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat entre la commune de Saint-Chamond et le festival des 7 collines, relative à l'organisation du spectacle « Sophiatown » prévu le 10 juillet 2014, dans le cadre du festival des 7 collines,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document correspondant.
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville chapitre 011, article 6042, ce pour un montant de 4 000 €.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 28 mai 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140526-dl20140073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2014